

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

6 FÉVRIER 2019

Deux cent quarante-cinquième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 6<sup>ème</sup> jour de février 2019 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Anne-Marie Noël, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

**Autres présences :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général;  
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;  
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles.

**Absences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Annie Ducharme et Martin Paquette.

Madame Nadine Arseneault a motivé son absence afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt.

### 01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

### 02 - VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame Andrée Bouchard s'assure de la conformité de la procédure de convocation de la présente séance extraordinaire et constate que ladite procédure a été respectée.

### 03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 19.02.06  
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

### ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Vérification de la conformité de la procédure de convocation.
- 03 - Adoption de l'ordre du jour.
- 04 - Période de questions du public.
- 05.1 Adjudication de contrat.
- 05.1.1 Agrandissement et réaménagement majeur – École Saint-Eugène (document RM 19.02.06-05.1.1).
- 06 - Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

#### **05.1 ADJUDICATION DE CONTRAT**

##### **05.1.1 AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR – ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (document RM 19.02.06-05.1.1)**

Considérant la confirmation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à l'agrandissement de l'école Saint-Eugène conformément à la demande déposée, et ce, en raison des prévisions de clientèle annoncées pour ce secteur;

Considérant que cet agrandissement permettra aux élèves de ce secteur de fréquenter l'école la plus près possible de leur domicile;

Considérant qu'en respect de la réglementation municipale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ce projet d'agrandissement requiert un nombre de cases de stationnements spécifique;

Considérant que l'acquisition d'une partie du terrain appartenant présentement à la Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste, ayant la superficie requise, est nécessaire pour respecter les normes municipales et ainsi réaliser le projet d'agrandissement de l'école Saint-Eugène;

Considérant qu'en vertu des conditions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les terrains nécessaires aux constructions de nouvelles écoles ou l'agrandissement d'écoles existantes doivent être fournis par les municipalités concernées;

Considérant la demande faite par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, aux termes de la résolution HR 18.10.23-003, à l'effet qu'elle acquiert de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jean-l'Évangéliste le terrain requis et nécessaire pour la réalisation de l'agrandissement de l'école Saint-Eugène et qu'elle le cède par la suite, à titre gratuit, à la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant l'entente intervenue entre les représentants de la Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste et les représentants de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu quant à l'acquisition de la partie de terrain ci-haut mentionné;

Considérant la rencontre tenue, mardi le 29 janvier 2019, en présence de madame Andrée Bouchard, présidente, monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général de la Commission scolaire, la majorité des membres du conseil municipal ainsi que des membres de la direction générale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, aux termes de laquelle, les membres du conseil municipal se sont prononcés en faveur de l'acquisition de la partie de terrain appartenant à la Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste pour la céder gratuitement à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de réaliser le projet d'agrandissement de l'école Saint-Eugène.

Considérant que les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu étaient convoqués à une séance extraordinaire fixée au mardi 5 février 2019, au cours de laquelle le Conseil municipal devait officialiser sa décision;

Considérant que cette séance extraordinaire du Conseil municipal n'a pu se tenir faute de quorum;

Considérant la lettre reçue ce jour de monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, par laquelle il nous assure que la participation de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à la réalisation

du projet demeure et que le conseil municipal sera habile à entériner cette décision lors de sa prochaine séance publique;

Considérant la nécessité d'octroyer le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement majeur de l'école Saint-Eugène afin de s'assurer que les élèves puissent occuper ladite école dans les délais prévus;

Considérant que la Commission scolaire s'en remet aux engagements pris par les membres du Conseil municipal lors de la rencontre du 29 janvier 2019;

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Considérant la durée de validité de l'offre reçue du plus bas soumissionnaire conforme et l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux;

**HR 19.02.06**  
**002**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Construction SOCAM Ltée, le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement majeur de l'école Saint-Eugène, au montant total de 20 777 000,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **06. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 19.02.06**  
**003**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL